

Vos questions / nos réponses

## Alcool / violence

Par [Profil supprimé](#) Postée le 21/03/2011 13:02

Bonjour, je suis avec mon ami depuis dix ans et avons un enfant de 3ans. C'est une personne très attentionnée qui s'occupe de son enfant. Cependant a plusieurs reprise et sous l'emprise d'alcool il est devenu violent dans ses paroles et physiquement coup de poing dans le mur, pousse... Artisan depuis 3 ans il a d'autres soucis et a tendance à boire. Il rentre ivre une fois par semaine. Moi je ne supporte plus ça. Je sais à chaque fois qu'il a bu mais s'il n'est pas ivre à dire. Un ou deux verres m'exaspèrent. Jeudi dernier il est rentré dans cet état et nous avons commencé à nous disputer, il m'a pris par les cheveux, giffle et tout ça devant notre petit. Est-il alcoolique dépendant ? Que dois-je faire ?

---

### Mise en ligne le 21/03/2011

Bonjour,

Vous vous inquiétez de la consommation d'alcool de votre ami, qui se montre violent depuis peu. Vous vous demandez s'il est alcoolodépendant et ce que vous pouvez faire.

Votre ami a des soucis, qui, peut-être, ont une influence sur l'évolution de sa consommation ces derniers temps. Le dialogue est la première des choses que l'on peut conseiller dans ces situations. L'encourager à parler de ce qu'il vit en ce moment, et partager avec lui le quotidien et les inquiétudes qui sont les vôtres, pourraient vous permettre, à chacun de vous, de savoir un peu mieux où l'autre en est. C'est une chose que vous pouvez essayer de faire, lorsque vous le sentez disponible pour une conversation. Veillez alors à ne pas être dans le jugement ou la condamnation de sa consommation, mais plutôt à lui faire sentir que vous êtes à même d'entendre que ce produit a, peut-être, une utilité, un sens dans ce qu'il traverse actuellement.

Il existe par ailleurs des lieux d'aide pour les personnes qui se sentent en difficulté avec leur consommation et qui souhaitent rencontrer quelqu'un pour en parler, y réfléchir et être accompagné. Vous pouvez lui dire que ces centres existent et l'inviter à se rapprocher de l'un d'eux s'il en éprouve le besoin. Il pourra y rencontrer des professionnels spécialisés dans les problématiques de dépendance, et bénéficier de l'anonymat de ses

consultations s'il le souhaite. Seule une consultation avec un professionnel pourra permettre de faire le point sur sa consommation et juger d'une éventuelle dépendance. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question que vous vous posez actuellement.

Nous venons de vous donner quelques pistes afin d'amener votre ami à réfléchir à ce qui se passe. Toutefois, le dialogue n'est pas toujours facile, il est même parfois impossible, et le proche n'est pas toujours prêt à faire une démarche pour se faire aider. Le silence, les disputes, la violence peuvent alors apparaître. Il est important à ce moment-là que l'entourage, vous en l'occurrence, puisse trouver du soutien et de l'aide ; il y en a souvent grand besoin. C'est pourquoi les centres décrits précédemment reçoivent et accompagnent aussi les personnes proches de la personne qui boit. Nous vous invitons donc à prendre contact avec l'une des adresses données en fin de message afin de ne pas rester seule à porter cette situation douloureuse.

Enfin, et si les violences à votre égard venaient à se reproduire, sachez que vous avez la possibilité de porter plainte contre votre ami. Une consommation d'alcool peut être le déclencheur de violences vis-à-vis d'autrui, mais l'acte en tant que tel reste interdit et répréhensible par la loi. Pour vous protéger, pour protéger votre enfant, vous pouvez réfléchir à cette possibilité.

Si vous souhaitez en parler de vive voix plutôt que de rencontrer quelqu'un en direct dans un centre, vous pouvez dans un premier temps contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Avec tous nos encouragements pour la suite de vos démarches,

Bien cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

**[Centre d'addictologie du Centre Hospitalier de Roanne](#)**

28, rue de Charlieu - B.P. 511  
Centre hospitalier général  
**42300 ROANNE**

**Tél :** 04 77 44 38 69

**Site web :** [www.ch-roanne.fr/service-13-addictologie.html](http://www.ch-roanne.fr/service-13-addictologie.html)

**Secrétariat :** Du lundi au jeudi de 9h à 16h30 vendredi de 9h à 13h

**Accueil du public :** Du lundi au jeudi de 9h à 16h30 vendredi de 9h à 13h

[Voir la fiche détaillée](#)

## **CSAPA - CAARUD - CENTRE RIMBAUD**

28 avenue du Grand Marais  
**42300 ROANNE**

**Tél :** 04 77 70 11 25

**Site web :** [www.centre-rimbaud.fr/](http://www.centre-rimbaud.fr/)

**Secrétariat :** Lundi de 9h15 à 12h ; mardi de 13h30 à 17h ; mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h ; jeudi de 9h15 à 12h et le vendredi de 9h15 à 12h - possibilité de laisser un message afin d'être rappelé en dehors de ces horaires

**Accueil du public :** Sur rendez-vous le lundi et mardi de 9h à 12h / 13h à 18h - le mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h / 13h à 17h Permanences d'accueil inconditionnel collectif convivial sont proposées lundi de 9h15 à 12h, mardi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h15

**Centre :** Mercredi de 9h30 à 11h30 - Groupe de soutien spécifique pour les femmes (un entretien préalable est proposé pour une présentation mais l'accueil pour le groupe est sans inscription nécessaire préalable)

**Consultat° jeunes consommateurs :** Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi en journée assurées par une psychologue et un infirmier - Des CJC peuvent être assurées ponctuellement au domicile (jeunes en situation de handicap ou mal-être profond) mais également sur des lieux neutres

**CAARUD :** Accueil collectif et accès à du matériel de Réduction Des Risques les lundi de 9h15 à 12h, mardi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h15 à 12h - Permanence et accueil individuel pour l'accès à du matériel de Réduction Des Risques le mercredi de 13h à 17h

**Service mobile :** CAARUD mobile L'éducatrice spécialisée avec l'infirmière ou l'assistante sociale se déplacent sur des points de rendez-vous fixés avec les usagers du lundi au vendredi avec des personnes déjà suivies.

[Voir la fiche détaillée](#)